



# RÈGLEMENT HACKATHON 2023 DU LAB BY ALTÉMED

## Article 1 - Présentation du Hackathon

Le groupe Altémed organise son 1<sup>er</sup> Hackathon le 14 et 15 octobre 2023 au Lab By Altémed (407 Avenue du Professeur Etienne Antonelli 34000 MONTPELLIER).

Cet évènement est l'occasion pour les étudiants de Montpellier et ses alentours de se mettre au défi sur les grands enjeux concrets du territoire dans un temps imparti de 33 heures, d'expérimenter la pensée critique en vivant une expérience enrichissante grâce aux mentors présents.

Ce projet est réalisé par un collectif de partenaires du Lab : la Métropole de Montpellier, la Ville de Montpellier, Digital 113, Business Innovation Center et les écoles Montpellier Business School, Epitech, IMT Mines d'Alès, Ynov Campus et Montpellier Management.

Au cours de l'évènement, des **mentors stratégiques** et des **sponsors techniques** seront présents.

- Les mentors stratégiques sont des membres du groupe **Altémed** ou de **Montpellier Méditerranée Métropole**. Grâce à leur expertise et connaissance du secteur de l'immobilier, ils aideront les étudiants à affiner leur projet au regard des objectifs auxquels répondent les problématiques identifiées.
- Les sponsors techniques sont des spécialistes techniques (**membres du cluster d'entreprises Digital 113, développeurs, startupeurs, enseignants**). Ils apporteront un soutien technique informatique aux étudiants à l'aide de leurs compétences pratiques. Leur présence permettra également aux participants de rencontrer des professionnels du milieu, ce qui représente une opportunité de développer leur réseau.

Cet évènement est ouvert exclusivement à des **étudiants majeurs** et notamment aux **étudiants avec des compétences et issus de formations de type informatique, codage, data, marketing, ingénieur, design graphique**.

Les équipes auront accès à des ressources numériques, telles que des datas, pour la réalisation de leur projet. Ces datas sont issues de l'Open Data de la Métropole de Montpellier, de la plateforme URBS de l'Office national du bâtiment et des données en lien avec les 23 000 logements gérés par ACM Habitat by Altémed. (cf. Article 7 Data)

**Chaque équipe devra réaliser un livrable qu'elle présentera avec les membres de son équipe devant un jury.** (cf. article 9 Livrable)

Les équipes lauréates gagneront un lot. (cf. article 12 Résultat et Prix)

Le jour de l'Hackathon, les équipes se verront confier un problème qui découle d'un thème : chaque équipe aura alors un délai de 33 heures pour y répondre avec une solution numérique.

#### 4 thématiques au service des enjeux de demain :

##### THÈME 1 Quartiers idéaux >

*Qui n'a jamais imaginé le quartier idéal ? Nous vous proposons de vous y intéresser avec la construction des quartiers idéaux en faveur du bien vivre des habitants.*

---

##### THÈME 2 Écologie >

*Août 2050 : 48° à Montpellier. Afin d'éviter le pire, saurez-vous œuvrer pour une ville plus durable ?*

---

##### THÈME 3 Inclusion >

*En 2040, 30% de la population de la Métropole aura plus de 60 ans. Œuvrez sur ce sujet afin de vous y préparer et favoriser le lien avec nos aînés dans notre Métropole.*

---

##### THÈME 4 La famille >

*Les familles monoparentales représentent 23% des familles de Montpellier. Confrontées à des problématiques et besoins spécifiques, saurez-vous leur proposer une ville adaptable ?*

---

#### **Art 2 - Présentation de la Métropole de Montpellier et d'Altémed**

**Montpellier Méditerranée Métropole** regroupe 31 communes et ses 499 761 habitants. Elle est présente sur plusieurs champs d'action : développement économique, transport, aménagement du territoire, logement, environnement, circulation, équipements publics...

Pour répondre à l'accroissement démographique et aux besoins de la population, la Métropole est à la tête de plusieurs grands projets tels que la **gratuité des transports en commun**, la création d'une **5<sup>ème</sup> ligne de tramway**, le **quartier Eurêka**, la création d'un réseau **express vélo** reliant les communes de la Métropole entre elles ou encore la fédération des territoires en candidatant pour faire de **Montpellier la capitale européenne de la culture 2028 !**

---

Le groupe **Altémed** (Aménagement Logement Transition Énergétique Méditerranée) est le rapprochement entre **ACM HABITAT**, *Office Public de l'Habitat de Montpellier Méditerranée*

*Métropole, 1er bailleur social public de la région Occitanie et le groupe SERM-SA3M, qui met en œuvre des projets urbains d'aménagement de la Ville de Montpellier et des communes de la Métropole.*

Altémed est le seul groupe public en France qui réunit les **métiers de l'aménagement**, du **logement** et **des énergies renouvelables** au sein d'une équipe de 500 experts.

Sa mission est d'accompagner la **vision, les projets, les innovations, les solutions de chaque commune et de toute la métropole, pour accélérer les transitions urbaines** qu'elles souhaitent conduire en faveur du bien-vivre de leurs habitants.

**Aménagement responsable** : développement de nouveaux quartiers, renouvellement urbain, construction d'équipements publics structurants et de proximité, développement économique et immobilier d'entreprise. (Sociétés SERM-SA3M)

**Logement solidaire** : Gestion et entretien, construction et acquisition, réhabilitation et amélioration, et accompagnement de logement. Gestion locative des logements et vente en accession sociale. Logements étudiants. Logements séniors. Gestion de commerce. (Société ACM Habitat)

**Énergies renouvelables** : Production et distribution de réseaux de chaleur et d'électricité verte. Gestion du 3<sup>ème</sup> réseau de chaud et de froid de France. (Société SERM et filiales)

La **SERM** est une société d'économie mixte dont l'actionnariat est mixte : public et privé. Elle entreprend des **opérations d'aménagement** et réalise des **constructions en qualité de promoteur ou pour le compte d'autrui**. Elle gère l'aménagement de nouveaux quartiers ou leur renouvellement, la construction d'équipements publics, le développement d'espaces pour l'activité économique et l'élaboration d'équipements énergétiques.

La **SA3M**, est une société publique locale dont l'actionnariat est public, elle intervient exclusivement pour le compte des **collectivités de la Métropole**. Ses opérations s'inscrivent dans les orientations du **Schéma de Cohérence Territoriale** et des **politiques locales d'urbanisme**. Elle met en œuvre des projets urbains, participe au renouvellement urbain, réalise des équipements, maintient et développe des activités économiques. Elle travaille également dans les domaines du tourisme, loisir et du développement économique.

**ACM Habitat** construit et gère les habitations à loyer modéré (HLM) du territoire. Son parc locatif comprend plus de 23 000 logements près de 50 000 personnes logées sur un peu plus de 400 résidences. Répartis en 7 agences de proximité dont 6 sur la Ville de Montpellier et une sur les communes extérieures de la Ville, plus de 350 collaborateurs et collaboratrices œuvrent chaque jour à l'amélioration du cadre de vie des résidents et veillent à mettre en œuvre la mission d'intérêt public dont l'entreprise est investie. Sur la base d'expérimentations et dans le but de se positionner comme un « **laboratoire urbain démonstrateur des politiques publiques** ».

ACM HABITAT tend à participer à la **construction d'une société plus inclusive** davantage tournée vers une **économie sociétale, solidaire, responsable**. Certifiée ISO 26000, ACM HABITAT poursuit ainsi un modèle de gouvernance responsable fondé sur les piliers du développement durable.

**Grâce à cet Hackathon, nous souhaitons mettre la créativité des étudiants de Montpellier au service de la découverte des solutions qui permettront de répondre à nos grands enjeux :**

**Logement solidaire à Montpellier** : assurer une veille sociale, une amélioration de la satisfaction client, une proximité des services, une sobriété écologique et enfin en matière de logement tendre vers une mixité sociale. ACM Habitat offre à toutes personnes la possibilité de se loger (étudiants, seniors, familles, femmes seules, couples, jeunes actifs, publics fragiles, etc.) et les accompagne dans leur parcours de vie (orientation pour de l'accès aux droits et aides en cas de problèmes financiers, administratifs, etc.) et résidentiel (achat immobilier, modification de la situation familiale : divorce, nouvel enfant, etc.).

**Amélioration de la satisfaction des usagers** : cela passe par une bonne gestion, des équipements de bonne qualité, des réponses rapides apportées lors d'éventuelles pannes, la satisfaction des besoins.

**Proximité des services** : cela se traduit par l'action de garantir au mieux l'accessibilité des services auprès des usagers, en proposant aux ménages les plus fragiles des solutions adaptées et en leur permettant d'identifier facilement les interlocuteurs. Ces services sont présents sur l'entièreté de la métropole : transports (gratuits pour tous dès fin 2023), équipements publics (écoles, bibliothèques, équipements sportifs et culturels, etc.), commerces de proximité (pharmacies, boulangeries, boucheries, etc.), centres commerciaux (Odysseum, centre-ville, etc.).

**Sobriété écologique** : il s'agit de repenser nos besoins et de repenser la manière de produire les biens et les services mais aussi notre façon de les utiliser en limitant leur impact sur l'environnement. Cette démarche impacte également positivement le pouvoir d'achat. En 2023, Altémed a mis en place diverses actions : un plan d'action réemploi des matériaux de construction pour les professionnels du BTP, des actions de sensibilisation auprès des locataires, un plan de rénovation thermique des bâtiments, des exigences environnementales en matière de logements neufs, des centrales de production photovoltaïque, des créations d'îlots de fraîcheur dans les quartiers...

**Mixité sociale et fonctionnelle** : la mixité sociale fait référence à la coexistence sur un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses. Elle renvoie à un idéal de société qui préserverait la cohésion nationale et garantirait l'égalité des chances. Elle renvoie à la mixité des âges, des ressources financières, des emplois, des sexes, des typologies (famille > personne seule).

La mixité fonctionnelle fait référence à la coexistence sur un même espace de plusieurs services/lieux aux caractéristiques diverses (un contre-exemple est le quartier dortoir où on ne retrouve que de l'habitat, sans commerces, services de proximité...) Elle renvoie sur Montpellier à un objectif qui est la ville du quart d'heure (pouvoir tout faire à pied en 15 minutes autour de chez soi !)

**Accompagner les habitants les plus fragiles** : de nombreux services existent au sein de la Métropole (CCAS de Montpellier et CCAS des communes, CAF, travailleurs sociaux, associations...) pour accompagner les habitants dans les difficultés sociales et financières qu'ils peuvent rencontrer. ACM

Habitat loge des locataires qui sont particulièrement impactés par ces problématiques : le repérage des fragilités via une « veille sociale », l'orientation vers les services adaptés, et l'accompagnement spécifique sont des enjeux primordiaux.

**Accompagner les séniors** : la Ville de Montpellier s'engage dans une démarche « Ville amie des Aînés ». Plus de 5000 locataires du parc social ont plus de 65 ans et nourrissent des besoins spécifiques : sécurité, proximité des commerces, services et transport, lien social, logement adapté, tranquillité...

**Accompagner les étudiants** : la Ville de Montpellier accueille plus de 70 000 étudiants. Altémed propose actuellement plus de 700 logements étudiants avec des loyers à prix modéré et souhaite développer cette offre et s'assurer de la proximité des transports et services, de services spécifiques, d'aides financières...

**Tri sélectif et la réduction des déchets** : ACM Habitat œuvre pour cet enjeu en proposant des actions de sensibilisation/animations et en apportant des modifications à son patrimoine. L'objectif est d'encourager la réduction des déchets à la source (achat en vrac, moins d'emballage, compostage, etc.) et le tri sélectif en faveur du réemploi et/ou du recyclage. (bac jaune, et filière : mobilier, jouets, articles de sport...)

La réduction des déchets sera marquée à l'horizon 2024 par l'obligation de trier ses biodéchets (déchets alimentaires) pour pouvoir les valoriser.

### **Article 3 - Modalités de participation – Candidature**

L'inscription à cet Hackathon se fait uniquement via un **formulaire Google form** mis en place pour l'événement dont le QR code est le suivant : <https://qr.net/89kvT5> . Il n'est autorisé qu'une seule inscription par participant. L'inscription est gratuite. Le 9 octobre 2023 vous recevrez une confirmation par mail si votre candidature a été retenue.

Lors de leur inscription, les participants effectueront un choix de thématique par ordre de priorité.

Si vous souhaitez participer avec des amis ou camarades, vous pouvez vous inscrire simultanément à l'aide d'une seule réponse au formulaire.

L'évènement est réservé à des **étudiants majeurs** (18 ans et +).

**Période d'inscription** : l'inscription pour participer au Hackathon commence le 13 septembre 2023 à 10h00 et se termine le 06 octobre 2023 à 16h00.

Suite aux inscriptions, le groupe Altémed réalisera des équipes afin que les effectifs et spécialités représentés soient équilibrés dans chaque équipe. Il est prévu un maximum de 7 équipes de 5 participants.

Les équipes seront formées en fonction des choix de thématiques formulés par ordre de priorité et en fonction des différents profils des participants (marketing, développement, créa, data analyst, ingénieur, informatique, etc.).

Les participants pourront ainsi être amenés à travailler sur une autre thématique que celle identifiée en choix 1.

Si vous avez procédé à une inscription multiple (plusieurs personnes en même temps), nous essaierons, dans la mesure du possible, de vous intégrer dans la même équipe.

En remplissant ce formulaire, les participants garantissent sur l'honneur leur présence lors du Hackathon, et ce, pendant toute la durée de l'événement définie à l'article 4.

Les participants auront connaissance de leurs équipes à partir du samedi 14 octobre 2023 à 9h00. La constitution des groupes sera réalisée par le groupe Altémed en s'appuyant sur les formulaires d'inscription pour que, dans la mesure du possible, les effectifs et spécialités soient équilibrés dans chaque équipe, tout en tenant compte des inscriptions multiples.

#### Article 4 - Organisation du Hackathon

Le Hackathon se tiendra dans le Lab by Altémed à l'adresse suivante :

407 AV du Professeur Etienne Antonelli Montpellier.

Le Lab est un espace dédié à l'innovation de + de 150m<sup>2</sup>.

**L'évènement se déroulera du samedi 14 octobre 2023 à 8h30 au dimanche 15 octobre 2023 à 17h30 - heure de Paris.**

Les mentors, mis à disposition par le groupe Altémed, seront disponibles sur les horaires suivants : le samedi 14 octobre 2023 de 8h30 à 17h00 et le dimanche 15 octobre 2023 de 8h30 à 17h30. Ils répondront dès que possible aux sollicitations des participants.

#### Article 5 - Règles de vie

En vue du bon déroulement du Hackathon, les personnes non-inscrites à l'Hackathon ne seront pas autorisées à entrer.

Chaque participant devra prendre des pauses obligatoires : l'évènement doit rester amusant, et non stressant. Chaque participant devra veiller à respecter le voisinage, ne pas faire trop de bruit, spécifiquement la nuit.

Pendant toute la durée de l'évènement deux WC ainsi qu'une douche seront librement accessibles.

Chacun devra veiller à respecter les biens et autrui conformément à la loi (les participants, les membres d'ALTÉMED, le jury, la sécurité, salle, matériels mis à disposition...).

Les participants auront pour interdiction de posséder de l'alcool, des stupéfiants, une arme, ou d'autres objets suspects. Les participants auront pour interdiction de casser ou détruire des objets sur le lieu de travail.

Tout non-respect du règlement peut entraîner une exclusion de l’Hackathon sans délai.

Un agent de sécurité sera présent durant l’évènement. Une trousse de secours sera disponible.

## Article 6 - Matériels à prévoir/mis à disposition

Le Lab fournit gratuitement la nourriture (petit-déjeuner, déjeuner, dîner et encas pendant les 2 jours) ainsi que d’un sac de couchage par participant pour la nuit. La connexion wifi et l’accès aux prises électriques seront assurés par Le Lab by Altémed.

**Chaque participant devra ramener le matériel nécessaire à la réalisation du livrable (ordinateur, chargeur, logiciels, casque, batterie externe, etc.).**

Pendant l’évènement, chaque participant aura un accès de travail pendant 33 heures au Lab by Altémed (à partir du 14 octobre 2023 à 8h30).

**Carte d’identité ou étudiante nécessaire pour l’accès à l’évènement.**

## Article 7 - Data

Les participants auront les données disponibles suivantes : open data tirées de la Métropole Méditerranée Métropole de la Ville de Montpellier et data d’ACM By Altémed ainsi que les données de la plateforme URBS de l’Office national du bâtiment.

La liste des types de données\* qui seront fournies est disponible en **annexe** de ce document.

*\*Ces données ne sont pas exhaustives, les participants seront libres de collecter des données issues d’autres sources. Néanmoins, Altémed et la Métropole ne seront pas responsables de leur conformité. Altémed et la Métropole se réservent le droit d’ajouter/de modifier certaines données le Jour J.*

## Article 8 – Programme prévisionnel

*Les horaires et déroulement de l’évènement sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d’évoluer.*

JOUR 1	PROGRAMME	JOUR 2	PROGRAMME
8h30-9h	Enregistrement / Dévoilement des équipes / Petit-déj	8h30-9h00	Petit-déj
9h00-9h15	Discours d’ouverture	9h00-9h20	Ouverture J2
9h15	Idéation par équipe avec mentors	9h20-12h30	Travail par équipe avec mentors
11h00-12h30	Travail par équipe avec mentors	12h30	Livraison repas
12h30	Livraison du repas	12h30-15h30	Travail par équipe avec mentors
12h30-17h00	Travail par équipe avec mentors	15h30-15h50	Préparation des pitches par équipe avec mentors

17h30-18h00	Pause + activités amusantes	15h50-17h00	Présentation de leur projet par chaque équipe et questions
18h00-20h00	Maquettage : Codage, programmation	17h00-17h20	Délibéré du Jury et pause pour les équipes
20h00	Livraison pizzas	17h30	Remise des prix
Nuit	Les participants sont libres de poursuivre leur avancement tout au long de la nuit		

## Article 9 – Livrable

Chaque équipe devra rendre un livrable avant le dimanche 15 octobre 2023 à 15h30 - heure de Paris. Le livrable pourra présenter un niveau maquettage. Le livrable attendu devra être innovant, il pourra prendre des formes numériques diverses : site web, application, outil de supervision, outil d'aide à la décision, outil d'analyse, outil cartographique, etc.

Les mentors seront présents et répondront sur demande aux requêtes des équipes pour orienter leur livrable à la fois sur le plan technique et stratégique. Les modalités de remise seront communiquées à chaque équipe durant l'événement. Dans le cas où celles-ci n'auraient pas été reçues ou comprises, les participants s'engagent à contacter les membres du groupe Altémed, organisateurs de l'événement, en échange de quoi ceux-ci s'engagent à revenir vers les participants dans les plus brefs délais.

Chaque groupe devra réaliser une présentation orale de leur projet devant le Jury, comprenant une partie pitch (7 minutes) et une partie questions-réponses.

## Article 10 - Critères d'évaluation

Chaque équipe sera évaluée par un jury en se basant sur les critères suivants :

CRITERES	QUESTIONS
<b>PERTINENCE</b>	LA SOLUTION PROPOSEE EST-ELLE PERTINENTE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE ?
<b>IMPACT</b>	COMMENT LA SOLUTION VA-T-ELLE IMPACTER LA SITUATION DES HABITANTS ? COMMENT LA SOLUTION VA-T-ELLE IMPACTER LA VILLE ? COMMENT LA SOLUTION VA-T-ELLE IMPACTER L'ENTREPRISE ?
<b>INNOVATION</b>	LA SOLUTION COMPORTE-T-ELLE DES IDEE CREATIVES, DE NOUVEAUX OUTILS ?
<b>CAPACITE TECHNIQUE</b>	PERTINENCE TECHNIQUE DE LA TECHNO, CHOIX TECHNIQUES
<b>UTILISATION PERTINENTE DES DONNEES</b>	LES PARTICIPANTS ONT-ILS FAIT UN USAGE OPTIMAL DES DONNEES ?
<b>ÉCOCONCEPTION SOBRIETE ÉNERGETIQUE</b>	LES PARTICIPANTS ONT-ILS OPTIMISER LEURS CONCEPTION INFORMATIQUE ?

## Article 11 - Jury

Le Jury sera composé de plusieurs personnalités :

Des représentants du groupe Altémed, des représentants et/ou élus de Montpellier Méditerranée Métropole, des représentants des partenaires de l'évènement, des personnalités compétentes (chefs d'entreprises informatiques, spécialistes informatiques, etc.).

## Article 12 - Résultat et Prix

À la fin du Hackathon, les 3 équipes sélectionnées par les membres du Jury remporteront **les prix d'équipes** suivants :

L'équipe à la première place recevra une **somme de 1 000 euros**.

L'équipe à la deuxième place recevra une **somme de 600 euros**.

L'équipe à la troisième place recevra une **somme de 400 euros**.

Les montants indiqués seront partagés entre les membres de l'équipe gagnante. Le paiement sera effectué par virement bancaire, ce qui engage les candidats à fournir leur RIB au groupe Altémed dans le cadre de leur victoire.

Attention ces récompenses seront attribuées si les projets proposés par les candidats répondent aux problématiques et modalités d'évaluation. Le groupe Altémed se réserve le droit de ne pas délivrer toutes les récompenses en cas de non-respect du règlement.

## Article 13 - Autorisation de réutilisation non commerciale de l'image et des interventions des participants

Les participants au Hackathon autorisent le groupe Altémed à réaliser des photos ainsi que des enregistrements sonores et/ou audiovisuels de leur image et des interventions orales qu'ils pourront réaliser durant l'évènement. Chaque participant cède au groupe Altémed son droit à l'image et son droit d'auteur sur ses interventions, le droit de reproduire et de représenter son image et ses interventions par voie de photos et d'enregistrements à des fins non commerciales.

Les participants reconnaissent être informés que l'évènement sera filmé.

## Article 14 - Responsabilités

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Le groupe Altémed décline toute responsabilité, directe ou indirecte, en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs et des

services utilisés lors du Hackathon, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Le groupe Altémed fera ses meilleurs efforts pour permettre à chaque participant un accès à internet durant le Hackathon. Le groupe Altémed pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et aux services utilisés lors du Hackathon. Le groupe Altémed ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Le groupe Altémed ne saurait être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ou des plateformes utilisées.

Il est déconseillé de prendre avec soi des objets de valeur autres que les équipements nécessaires à l'évènement (ordinateur, chargeur, casque, etc.) Altémed ne saura également être tenu responsable du vol et de dégradation des biens des participants. Chaque participant a la garde de ses biens personnels.

## Article 15 - Propriété intellectuelle

### 12.1. Définitions

« Droits de propriété intellectuelle » : signifie toute invention, tout droit d'auteur et droit relatif à une marque, un modèle, et plus généralement tout élément susceptible d'être protégé par les lois ou les conventions internationales sur la propriété intellectuelle.

**12.2.** Chaque Livrable, dans lequel interviennent plusieurs participants est réputé constituer une œuvre de collaboration.

**12.3.** Chaque participant garantit qu'il est bien co-auteur et co-titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés à tout ou partie des Livrables, soumis dans le cadre du Challenge pour le Projet dont il fait partie, et qu'il a obtenu l'ensemble des droits et autorisations afférents à tout élément préexistant ou dont il ne serait pas titulaire des droits, et qui serait intégré dans les Livrables.

Chaque membre d'un projet garantit que les Livrables sont originaux et inédits, qu'ils ne portent atteinte aux droits d'auteur d'aucun tiers et que l'ensemble des éléments qui les composent, ainsi que toutes les informations qu'il communique dans le cadre du document de présentation de l'application sont exactes, fiables et complètes.

**12.4** Par la participation à cet hackathon, les étudiants sont réputés céder le droit au Groupe Altémed (ACM Habitat, SERM, SA3M et ses filiales) et à la Métropole de Montpellier d'utiliser les idées et les livrables qui émergeront de l'Hackathon. Ainsi, les participants s'engagent à renoncer à tout recours contre Altémed et la Métropole de Montpellier suite à l'utilisation ultérieure des idées, résultats, productions et livrables.

Chaque participant garantit la jouissance paisible des Livrables, et garantit donc que :

Le Livrable Final soumis par l'équipe dont il fait partie est original ;

Qu'il ne porte atteinte ni ne contrefait aucun droit d'auteur, brevet, marque, ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers ;

Ne constitue pas un quelconque fait de concurrence déloyale ou parasitaire ;

Que l'ensemble des éléments qui le compose, et que toutes les informations qu'il communique dans le cadre des Livrables sont exacts, fiables et complets.

### **Article 16 - Confidentialité**

Toutes les données confiées par le groupe Altémed et la Métropole de Montpellier sont confidentielles. Le Participant qui, à l'occasion de l'évènement, a connaissance d'informations ou reçoit communication de documents ou d'éléments de toute nature, signalés comme présentant un caractère confidentiel est tenu de prendre toutes mesures nécessaires, afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître.

### **Article 17 - Données à caractère personnel**

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement réalisé par le groupe Altémed pour l'organisation de ce Hackathon. Seules les personnes habilitées du groupe Altémed ainsi que les membres du jury ont accès à ces données. Les données sont conservées pendant 5 ans.

En application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous disposez pour motifs légitimes, relativement à l'ensemble des données vous concernant : d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données, ou encore d'un droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage), qui s'exercent auprès du Référent Informatique et Libertés d'ACM HABITAT :

par courrier électronique à l'adresse suivante : [ril@acmhabitat.fr](mailto:ril@acmhabitat.fr)

ou par courrier postal auprès du siège social d'ACM HABITAT – service RIL.

En cas de doute, une copie d'un titre d'identité pourra vous être demandée.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation (pour motif légitime) auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

### **Article 18 - Dépôt, consultation et modification du Règlement**

Le Règlement est consultable sur <https://altemed.fr/2023/09/12/hackathon-altemed/> Le groupe Altémed se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Hackathon et ses modalités à tout moment, et ceci sans préavis ni réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants. Le règlement pourra être modifié à tout moment par le groupe Altémed. Tout changement fera l'objet d'information préalable par tout moyen approprié. Tous les participants seront alors réputés avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation à ce Hackathon à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

Article 19 - Partenaires de l'évènement



Article 20 – Annexes

Données Métropole de Montpellier :

Santé :

Défibrillateurs, hôpitaux et cliniques.

**Éducation :**

Lieux d'enseignement, cartes scolaires des écoles maternelles et élémentaires, données du centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS), effectif scolaire.

**Culture :**

Bibliothèques, médiathèques, fréquentation des lieux de cultures, fréquentation des lieux d'art.

**Tourisme patrimoine :**

Monuments, monuments aux morts, campings, hébergements, zoo de Montpellier, monuments historiques, fréquentation de l'office de tourisme, adhérents à l'office de tourisme, campings, indice de touristicité.

**Finance :**

Données essentielles de la commande publique, budget primitif, finances locales et dotations générales, comptes administratifs.

**Environnement :**

Déchèterie, jardin familiaux, parc et jardin, cours d'eau, espace vert, arbre d'alignement, sites de compostages, qualité de l'eau, secteurs sac jaune, espace chiens, calendrier collecte déchet par rue, cadastre solaire, thermographie satellitaire, véhicules à faibles émissions, bassins versants, évolution de la végétation, toits solarisables, repère des plus hautes eaux, repère des crues, inventaire botanique, zone humide.

**Urbanisme :**

Âge des bâtiments, fontaines, permis de construire délivrés, ZAC, zones piétonnes, quartiers et sous quartiers, ouvrages d'art, plan image de la ville, quartiers prioritaires, photo modèle urbain 3D, modèle de terrain, modèle de surface, cadastre, évolution de l'occupation des sols.

**Transport :**

Accessibilité des trottoirs, arceaux à vélos, arrêts de bus, arrêts de tramway, bornes de recharge pour véhicules électriques, bornes d'accès, comptage de véhicules particuliers, emplacements des vélos parcs, parking en ouvrage, parking tramway, places réservées PMR/livraison/taxis, réseau de bus,

services dans les parkings, stationnement payant, stations-services, statistiques fourrière, zones à faibles émissions.

**Plateforme URBS de l'ONB**

Liens : <https://app.urbs.fr/onb>

**Énergétique :**

DPE, GES, type de chauffage, source d'énergie et de chauffage.

**Technique :**

Année de construction, matériaux (toitures, gros murs, nombre de niveaux, nombre de logements), maisons/appartements, activité et/ou habitation.

**Socio-économique :**

Écart prix du marché, revenu moyen des individus, prix de vente m<sup>2</sup>, nombre de logements sociaux.

**Données ACM Habitat :**

<b>Réclamations (pannes)</b>	<b>Type</b>
	<b>Localisation</b>
	<b>Nombre</b>
	<b>Temps de résolution</b>
<b>Equipements (ascenseur, portail automatique, chaudière,...)</b>	<b>Type</b>
	<b>Localisation</b>
	<b>Dates des entretiens</b>
<b>Résidence</b>	<b>Année de construction</b>
	<b>Adresses</b>
	<b>Nombre d'étages de la résidence</b>

	<b>Nombre de logements</b>
<b>Gestion locative</b>	<b>Vacances des logements /résidence ou au niveau du parc</b>
	<b>Niveau d’impayés par résidence ou au niveau du parc</b>
	<b>Paiements en retard résidence ou au niveau du parc</b>
<b>Espace information logement</b>	<b>Taux d’APL / résidence ou au niveau du parc</b>
	<b>Nombre de demandes de mutation / résidence ou au niveau du parc</b>
	<b>Nombre d’occupants par logement</b>
	<b>Age des résidents par résident</b>
	<b>Catégories professionnelles par logement ou par résidence</b>
<b>Transition énergétique</b>	<b>DPE logement</b>
	<b>Présence d’espaces verts / résidence</b>
<b>Incidents</b>	<b>Troubles du voisinage</b>
	<b>Vandalisme</b>
<b>Grande consultation</b>	<b>Avis locataires sur questions Grande Consultation</b>
	<b>Pourcentage de satisfaction client / grande consultation</b>
<b>Météorologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte de végétation très haute résolution (2019)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couche Bâti (BDTOPO@IGN)</li> </ul> </li> <li>• Modèle Numérique de Surface (MNS2020).</li> </ul>
	<b>Date, Température, Longitude, Latitude, Lieu</b>
	...
<b>Transport</b>	<b>Stationnement payant en voirie à Montpellier</b>
	<b>Arrêts de bus de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Arrêts de tramway de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Réseau de bus (lignes urbaines) de Montpellier Méditerranée Métropole</b>

	<b>Bornes de recharge pour véhicules électriques sur Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Parkings en ouvrage de Montpellier</b>
	<b>Emplacement des véloparcs TAM</b>
	...
<b>Sportif</b>	<b>Aires de jeux de Villeneuve-lès-Maguelone</b>
	<b>Aires de jeux de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Equipements sportifs et terrains de sport de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	...
<b>Citoyenneté et Urbanisme</b>	<b>Zonage des conseils de quartier de la Ville de Montpellier</b>
	<b>ZAC Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)</b>
	<b>Quartiers de Montpellier</b>
	<b>Zones piétonnes de Montpellier</b>
	<b>SIG</b>
<b>Santé</b>	<b>Hôpitaux et cliniques de Montpellier</b>
	<b>Hôpitaux et cliniques de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Défibrillateurs de Montpellier</b>
	...
<b>Education</b>	<b>Lieux d'enseignement de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Relais Petite Enfance de la Ville de Montpellier</b>
	<b>Carte scolaire des écoles maternelles de Montpellier</b>
	<b>Carte scolaire des écoles élémentaires de Montpellier</b>
	<b>Lieux d'enseignement de Montpellier</b>
	<b>Autres lieux d'enseignement (Pérols, Jarol, ...)</b>
	...
<b>Economie</b>	<b>Places de marchés de Montpellier Méditerranée Métropole</b>

	<b>Restaurants, bars et cafés de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Commerces, artisans et bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Parcs d'activités de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Localisation de l'emploi public sur la Métropole de Montpellier en 2017 (Archive)</b>
	<b>Marchés et halles de Montpellier</b>
	...
<b>Environnement</b>	<b>Déchèteries de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Parcs et jardins de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Espaces verts de Montpellier Méditerranée Métropole</b>
	<b>Sites de compostage de Montpellier Méditerranée Métropole</b>